



Webradio et médias : libérer la parole des enfants au collège

Collège de Tsingoni, Mayotte

Numérique



PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet Libérer la parole des enfants au collège consiste à offrir aux élèves un espace d'animation lors des temps périscolaires ou pendant une séance de cours spécifiques avec une classe donnée, ou une classe à option média avec un volume horaire de deux heures hebdomadaires pour travailler autrement.

Ce projet doit permettre de former des élèves à l'acquisition des repères et des techniques pour comprendre, maîtriser et s'adapter à une société dans laquelle l'image, les médias et les technologies de l'information et de la communication occupent une place essentielle.

Il a également pour but de mobiliser et de fédérer une équipe d'enseignants pour

la mise en œuvre d'une démarche de projet. En effet, l'éducation aux médias et à l'information offre un contexte porteur pour intégrer, dans la classe, les apprentissages disciplinaires et permettre le croisement des disciplines.

Le projet est rattaché à 2 axes du contrat d'objectif :

- mettre en place des parcours de réussite adaptés aux capacités de chaque élève ;
- développer chez les élèves une attitude citoyenne et responsable, pour favoriser le vivre ensemble.



OBJECTIFS

- Faire de la webradio du collège un espace d'ouverture culturelle, de partage et de coopération dans un établissement REP+.
- Former les élèves à l'utilisation raisonnée et citoyenne des médias numériques ; développer un esprit critique face aux différents médias (comprendre leurs choix pour pouvoir faire les siens).
- Développer les compétences lire, dire, écrire.



PARTENAIRES ASSOCIÉS AU PROJET

Radio Chiconi FM

Contact amorcé avec la commune de Tsingoni



FINANCEMENT ACCORDÉ AU PROJET

Montant total alloué par l'Éducation nationale dans le cadre du FIP : 21 100 €, dont :

- 17 000 € de matériel (ordinateurs, tables de mixage, micros, pieds de micros, accessoires de studio, logiciels de diffusion et de production, caméscope, fond vert, etc.);
- 1 000 € de rémunération des intervenants extérieurs (journalistes, chroniqueurs);
- 3 100 € de frais de transports et d'entretien.

+ indemnisation des personnels porteurs de projet